



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai , le 22 Avril 2025

Attaques contre les personnels pénitentiaires : l'intolérable escalade de violence

La nuit du 20 au 21 avril 2025 restera une date sombre dans l'histoire de l'Administration Pénitentiaire. Et ça continue... Feu, tags des agents encore visés cette nuit : SPIP du Calvados, dans l'Oise, MA de Villefranche sur Saône !! Des tirs d'arme à feu et des jets de cocktails Molotov visant des pavillons de nos collègues pénitentiaires en Isère, des véhicules incendiés et dégradés sur le parking de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas : l'horreur a franchi un nouveau seuil. Le Parquet National Antiterroriste (PNAT) se saisit de l'enquête, reconnaissant la dimension potentiellement terroriste de ces actes abjects. Mais au-delà de la qualification juridique, c'est un message de terreur qui est envoyé à l'ensemble de la profession.

Trop, c'est trop !

Ces agressions ne sont pas des incidents isolés. Elles s'inscrivent dans une escalade de la violence inacceptable à l'encontre de celles et ceux qui, chaque jour, œuvrent au nom de la République pour la sécurité de notre société. Qu'ils soient visés directement ou par une monstrueuse erreur d'adresse, le message est clair : **nos vies, nos familles, nos domiciles ne sont plus sanctuarisés**. L'inscription "DDPF" retrouvée sur les lieux en Isère glace le sang. Derrière ces initiales, une menace directe, une tentative d'intimidation visant à déstabiliser l'ensemble de la chaîne pénitentiaire. Et pendant ce temps, à Lyon-Corbas, des actes de vandalisme d'une violence inouïe viennent rappeler la vulnérabilité de nos lieux de travail, transformant des parkings en zones de guerre.

Où allons-nous ? Jusqu'à quand nos collègues devront-ils vivre dans la peur constante de représailles ? Jusqu'à quand l'État restera-t-il les bras croisés face à cette montée de la haine et de la violence ? La saisine du PNAT est un premier pas, une reconnaissance de la gravité de la situation. Mais elle ne suffit pas. Des mesures concrètes, fortes et immédiates sont indispensables pour garantir la sécurité de chaque agent pénitentiaire et de leurs proches.

La **CFDT Pénitentiaire** exige :

- **Une protection renforcée et effective des personnels pénitentiaires et de leurs familles.** Des dispositifs de sécurité doivent être mis en place autour de nos lieux de résidence et de nos établissements en lien avec les Préfectures et les FSI. A l'instar des « plans tranquillité vacances », des « plans sécurité pénitentiaire » doivent voir le jour. Un service en ligne doit permettre aux personnels pénitentiaires menacés de demander une surveillance de leur domicile par les FSI
- **Une réponse pénale implacable face à ces actes de terrorisme et de violence.** Les auteurs doivent être identifiés, interpellés et jugés avec la plus grande fermeté.
- **Un soutien psychologique renforcé pour les victimes directes et indirectes de ces agressions.** L'impact traumatique de tels événements est profond et durable.
- **Une reconnaissance pleine et entière du danger constant auquel sont exposés les agents pénitentiaires dans l'exercice de leurs fonctions.** Notre engagement mérite une protection à la hauteur des risques encourus.
- **Des moyens supplémentaires pour l'administration pénitentiaire afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence et d'intimidation.**

La **CFDT Pénitentiaire** l'affirme une nouvelle fois :

Nous ne sommes pas des cibles

Nous sommes des serviteurs de l'État, garants de l'exécution des peines et acteurs essentiels de la sécurité publique. Ces actes de terreur ne nous intimideront pas. Au contraire, ils renforcent notre détermination à exercer nos missions avec courage et professionnalisme. Mais nous ne pouvons le faire seuls. L'heure est à l'action, à la solidarité et à la protection. L'État a le devoir impérieux de garantir notre sécurité. Qu'il l'entende et qu'il agisse avant qu'il ne soit trop tard.

Le bureau CFDT Pénitentiaire